

## **Glycines : communiqué de la Municipalité**

Madame, Monsieur,

Suite au diagnostic positif d'un résident des Glycines au COVID-19, en accord avec le Département de Seine Saint Denis et l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France, le Maire-Président du C.C.A.S. a pris la décision de procéder à un confinement total des résidents dans leurs logements, et ce afin de préserver la santé de tous. **Ce confinement total sera effectif à compter du 20 mars 2020 à 20 heures.**

En cette période difficile, il est important de respecter strictement les mesures de confinement ; elles seules permettront de lutter efficacement contre la propagation du virus. C'est pourquoi :

- Les parties communes sont interdites à tous.
- Seules les visites des professions médico-sociales seront autorisées.
- Les seules sorties autorisées seront les consultations médicales indispensables.

Les agents du service public restent mobilisés pour apporter leur aide à l'ensemble des résidents en situation de confinement :

- ils restent à disposition des résidents pour le portage de repas à domicile, la livraison des courses et de médicaments ;
- ils restent également à disposition des familles et des proches pour donner des nouvelles régulièrement ;
- les demandes de mise en place de téléassistance seront traitées en urgence ;
- une écoute psychologique est mise en place pour apporter assistance aux résidents isolés.

Enfin, nous invitons les professionnels médicaux, paramédicaux et médico-sociaux à prendre toutes les précautions pour se protéger et protéger les résidents.

Nous tenons à assurer tous les résidents et l'ensemble du personnel des Glycines de notre soutien pour traverser cette période. **Un numéro de téléphone d'astreinte sera prochainement communiqué aux résidents et aux familles pour joindre un agent 24h/24.**



Publié le 20 mars 2020